



N° de résolution
ou annotation

*Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton*

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON

SÉANCE ORDINAIRE DU
15 SEPTEMBRE 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'East Broughton tenue au lieu des séances, le **15 septembre 2025** à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Paul Grondin
Siège #2 - Darrell Paré
Siège #3 - Julie Leblond
Siège #5 - André Roy
Siège #6 - Rénald Drouin

Est/sont absents à cette séance :

Siège #4 - Poste vacant

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Benoit Létourneau. Monsieur Raphaël Rioux, directeur général et greffier-trésorier par intérim par intérim agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire suppléant déclare la séance ouverte.

**1.1 - Avis d'assemblée publique de consultation sur le règlement no
2025-61000-04 2025-61000-05**

Qu'au cours de cette assemblée publique, le directeur général expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et le conseil entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

**1.1 - Avis d'assemblée publique de consultation sur le règlement no
2025-61000-04 2025-61000-05**

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ANTÉRIEURE**

3.1 - Séance ordinaire du 11 août 2025

4 - CORRRESPONDANCE

5 - RAPPORT DES COMITÉS

6 - RESSOURCES HUMAINES

2025-
09-9251

2025-
09-9252



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

- 6.1 - Contrat de travail - Directrice des Loisirs et de la Culture
- 7 - GREFFE
 - 7.1 - Adoption du règlement # 2025-61000-04 « Règlement relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments »
 - 7.2 - Adoption du règlement # 2025-61000-05 « Règlement décrétant l'amendement du règlement de construction 97-029 spécifiant les conditions de raccordement des conduites d'aqueduc à une résidence »
- 8 - FINANCES ET ADMINISTRATION
 - 8.1 - Comptes à payer pour le mois de août 2025
 - 8.2 - Bureau municipal - Horaire d'ouverture
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE - INCENDIE
 - 9.1 - Bilan mensuel - août 2025
- 10 - TRAVAUX PUBLICS
 - 10.1 - Traitement de dureté de l'eau - Service-Tech Guérin
- 11 - URBANISME ET ENVIRONNEMENT
 - 11.1 - Dépôt du procès-verbal de la rencontre ordinaire du CCU du 14 août 2025
 - 11.2 - DM 25-08-20 - Stéphane Roy
 - 11.3 - DM-25-08-21 - Joey Jacques
- 12 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 - 12.1 - Aide financière aux entreprises face aux enjeux économiques
- 13 - LOISIRS - CULTURE ET PARCS
 - 13.1 - Motion de félicitations - Équipe du camp de jour 2025
 - 13.2 - Embauche loisir hivernal
 - 13.3 - Cours de soccer intérieur
 - 13.4 - Bilan Mardis de la Culture 2025
- 14 - DIVERS
 - 14.1 - Motion de remerciements - équipe des élus
 - 14.2 - Élections 2025
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - PROCHAINE SÉANCE
- 17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Rénaud Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation
**2025-
09-9253**

**2025-
09-9254**

**2025-
09-9255**

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE

3.1 - Séance ordinaire du 11 août 2025

La lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025.

ADOPTÉE

4 - CORRESPONDANCE

5 - RAPPORT DES COMITÉS

Jean-Paul Grondin nous parle de la dernière rencontre de la régie Beauce-Amiante, de la rencontre du conseil des maires à la MRC.

Darrell Paré nous parle de la rencontre du CCU et la date d'ouverture de l'aréna qui sera le 18 septembre 2025.

Julie Leblond nous parle du bilan incendie.

André Roy nous parle de la rencontre du CCU.

Rénald Drouin nous parle de la rencontre bi-annuelle du comité bibliothèque et du début des travaux prévus à la bibliothèque.

6 - RESSOURCES HUMAINES

6.1 - Contrat de travail - Directrice des Loisirs et de la Culture

ATTENDU QUE la directrice des Loisirs a fait une demande d'ajustement de son contrat de travail ;

ATTENDU QUE des discussions ont eu lieu pour la révision de son contrat ;

ATTENDU QUE les parties se sont entendus sur les conditions ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le contrat de travail révisé de la directrice des Loisirs et de la Culture.

QUE le directeur général soit autorisé à signer ledit contrat révisé.

7 - GREFFE

7.1 - Adoption du règlement # 2025-61000-04 « Règlement relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments »

ATTENDU QUE la municipalité d'East Broughton est assujettie à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

ATTENDU QUE le règlement a été rédigé conformément à la section XII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE la municipalité doit d'adopter un règlement portant sur l'occupation et l'entretien des bâtiments, afin de mieux protéger le patrimoine bâti ainsi qu'en raison des nouvelles obligations prévues par la LAU ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné, le 2 juin 2025 par le conseiller Darrell Paré, relativement à ce règlement ;

ATTENDU QUE le projet de règlement N0 2025-61000-04 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments a été déposé lors de la séance du conseil du 2 juin 2025 par le conseiller Darrell Paré ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 15 septembre 2025 à 19h30 à la salle du conseil ;

POUR CES MOTIFS Il est proposé par la conseillère André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le règlement 2025-61000-04 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments soit adopté.

2025-
09-9256

7.2 - Adoption du règlement # 2025-61000-05 « Règlement décrétant l'amendement du règlement de construction 97-029 spécifiant les conditions de raccordement des conduites d'aqueduc à une résidence »

ATTENDU QUE la municipalité d'East Broughton pourvoit à l'établissement, à la protection et à l'administration d'un aqueduc public ;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il y a lieu de régir le raccordement du réseau d'aqueduc à une résidence ;

ATTENDU QUE ce raccordement doit se faire de façon à ne pas nuire à la résidence visée ni aux résidences voisines ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par Darrell Paré lors de la séance du conseil du 14 juillet 2025 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement N0 2025-61000-05 a été déposé par Darrell Paré lors de la séance du conseil du 14 juillet 2025 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 15 septembre 2025 à 19h30 à la salle du conseil ;

POUR CES MOTIFS Il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un règlement portant le numéro 2025-61000-05 soit et est adopté.

8 - FINANCES ET ADMINISTRATION

2025-
09-9257

8.1 - Comptes à payer pour le mois d'août 2025

Attendu que des listes de comptes et de dépenses, datées du mois d'août 2025 ont été préparées ;

Attendu que ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée ;



N° de résolution
ou annotation

2025-
09-9258

2025-
09-9259

2025-
09-9260

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

Attendu que des explications ont été données sur les divers comptes à payer ;

Il est proposé par Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité d'approuver un montant de 356 825,03 \$ pour pourvoir aux comptes à payer du mois de juillet 2025 sous forme de paiements manuels, de paiements en ligne, de paiements directs ou sous tout autre forme que ce soit;

Qu'un montant de 101 659,16 \$ soit affecté aux prélèvements des salaires de juillet 2025.

ADOPTÉE

8.2 - Bureau municipal - Horaire d'ouverture

ATTENDU QUE le bureau municipal était ouvert les lundis aux jeudis de 8h30 à 16h et le vendredi de 8h30 à 12h ;

ATTENDU QUE le bureau a été fermé les vendredis pour la saison estivale ;

ATTENDU QUE l'achalandage au bureau les vendredis ne représente pas une demande suffisante pour conserver un tel horaire ;

ATTENDU QUE les vendredis permettront à l'administration de mettre à jour des dossiers requérants plus de calme et de concentration ;

ATTENDU QUE les municipalités environnantes ont adopté un horaire similaire depuis plusieurs années ;

ATTENDU QUE les paiements de taxes sont possibles par le biais d'une institution financière ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Rénald Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité modifie son horaire d'ouverture au public du bureau municipal, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 16h00. Les bureaux seront fermés les vendredis.

QUE le vendredi de 8h30 à 12h00 sera disponible pour le public sur rendez-vous uniquement.

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE - INCENDIE

9.1 - Bilan mensuel - août 2025

Il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil municipal accusent réception du bilan mensuel du service incendie pour le mois d'août 2025.

10 - TRAVAUX PUBLICS

10.1 - Traitement de durté de l'eau - Service-Tech Guérin

ATTENDU QUE la municipalité a des enjeux de durté de l'eau entraînant des



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

impacts chez les résidents et les équipements de la municipalité ;

ATTENDU QUE la dureté de l'eau peut être traitée directement à la source évitant ainsi des coûts pour tous ;

ATTENDU QUE le traitement de ce problème permettra de réduire les coûts dans le renouvellement d'équipement et d'installation utilisant de l'eau ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité accepte la soumission #G-25027 de Service-Tech Guérin au coût de 27 513,42\$ taxes en sus.

11 - URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11.1 - Dépôt du procès-verbal de la rencontre ordinaire du CCU du 14 août 2025

Il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil municipal accusent réception du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la rencontre du 14 août 2025.

11.2 - DM 25-08-20 - Stéphane Roy

ATTENDU QUE le projet soumis ne respecterait pas les objectifs de densification par hectare ;

ATTENDU QUE le projet nuirait à un développement urbain structuré et maximisant l'espace disponible à l'intérieur du périmètre urbain ;

ATTENDU QUE la municipalité doit suivre les orientations du provincial visant à densifier les périmètres urbains et réduire l'étalement urbain ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal refuse la demande de M. Stéphane Roy.

11.3 - DM-25-08-21 - Joey Jacques

ATTENDU la demande de modification de zonage dans le but de permettre la construction d'immeuble de 7 logements et plus ;

ATTENDU QUE le zonage actuel est Rb 9 permettant seulement des résidences unifamiliales et des jumelés ;

ATTENDU QUE la rue Bernard compte déjà une résidence unifamiliale et que le changement de zonage ne respecterait pas l'homogénéité du secteur ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal refuse la demande de M. Joey Jaques concernant le changement de zonage des lots 4 543 843 et 4 545 998.

2025-
09-9261

2025-
09-9262

2025-
09-9263



2025^e résolution
ou annotation
09-9264

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

12 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

12.1 Aide financière aux entreprises face aux enjeux économiques

Le conseiller, M. Rénald Drouin, se retire des discussions.

ATTENDU QUE le contexte économique nuit aux entreprises québécoises ainsi qu'aux municipalités ;

ATTENDU QUE l'article 4 et 92.1 de la Loi sur les compétences municipales permettent aux municipalités locales d'accorder une aide à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence, sauf s'il s'agit d'une résidence privée pour aînés (RPA) certifiée en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux ;

ATTENDU QUE l'objectif sous-jacent est de permettre aux municipalités de favoriser le maintien ou l'établissement de commerces et de services de proximité pour desservir leurs citoyens, particulièrement lorsqu'elles sont peu peuplées, rurales, éloignées ou dévitalisées ;

ATTENDU QUE le Comité de Relance Industriel Économique d'East Broughton ne peut pas verser d'aide financière et que le fonds général leur permet de soutenir une telle aide financière ;

ATTENDU QUE les entreprises suivantes ont déposés un formulaire d'aide financière dont les montants accordés sont indiqués :

Entreprises	Montant de l'aide financière
9345-8263 Québec inc	500 \$
Concept Herbo inc.	500 \$
Association de chasse et pêche des cantons de Broughton inc.	500 \$
9207-3105 Québec inc.	500 \$
TOTAL	2 000 \$

POUR CES MOTIFS il est proposé par Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accorde les aides financières aux entreprises selon le tableau soumis.

QUE la municipalité voit avec le CRIE East Broughton à couvrir les sommes prévues à l'aide financière accordée.

13 - LOISIRS - CULTURE ET PARCS

13.1 - Motion de félicitations - Équipe du camp de jour 2025

La Municipalité tient à souligner l'excellent travail de **M. Maxime-Olivier** et de toute son équipe pour l'organisation du **camp de jour de l'été 2025**.

2025-
09-9265



N° de résolution
ou annotation

2025-
09-9266

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

Le succès renouvelé de notre camp de jour cette année témoigne du **dévouement remarquable** de l'ensemble de l'équipe, dont l'engagement a été un élément clé dans la qualité de cette offre estivale.

Nous tenons à **remercier sincèrement** l'équipe pour la qualité de la programmation offerte, ainsi que pour les **soins attentifs portés aux enfants**, qui ont pu profiter pleinement d'un environnement sécuritaire, stimulant et enrichissant tout au long de l'été.

Le conseil municipal reconnaît l'impact positif de ce service essentiel pour les familles de notre communauté, et exprime sa **reconnaissance chaleureuse** à tous ceux et celles qui ont contribué à cette belle réussite.

13.2 - Embauche loisir hivernal

ATTENDU QUE les activités de loisirs hivernaux débuteront dès l'ouverture du Centre des loisirs Desjardins, prévue le 17 septembre 2025 ;

ATTENDU QUE le bon déroulement de ces activités nécessite l'embauche de personnel pour divers postes ;

ATTENDU QUE la directrice des loisirs recommande l'embauche des personnes suivantes, selon les tarifs proposés

POUR CES MOTIFS il est proposé par Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'embauche des personnes soumis selon les conditions salariales recommandées par la direction des loisirs, à compter du 17 septembre 2025 pour les activités de loisirs hivernaux 2025-2026, soit :

Ligue du jeudi

- Ève-Marie Gagné à titre de chronométreuse
- Mario Mathieu à titre d'arbitre
- Olivier Mathieu à titre d'arbitre
- Steeve Beaudoin à titre d'arbitre

Initiation au patin

- Livia Mathieu à titre de monitrice en chef
- Maïté Poulin à titre de monitrice en chef substitut
- Léanne Mathieu à titre de monitrice
- Alison Garon à titre de monitrice
- Anna-Ève Mathieu à titre de monitrice
- Élodie Lessard à titre de monitrice
- Léa-Rose Doyon à titre de monitrice

2025-
09-9267

13.3 - Cours de soccer intérieur

ATTENDU QUE le programme de soccer automnal vise à promouvoir l'activité physique et le développement des jeunes de 7 à 11 ans dans la municipalité d'East Broughton et les environs ;

ATTENDU QUE certaines contraintes identifiées lors des éditions précédentes (horaire, lieu, accessibilité) ont affecté la participation et la satisfaction des familles ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

ATTENDU QUE la directrice des loisirs propose une réorganisation du programme afin de le rendre plus accessible, mieux adapté aux besoins des familles et plus simple à gérer pour la municipalité ;

ATTENDU QUE l'école Paul VI collabore en mettant à disposition le gymnase de l'école à faible coût ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité autorise l'embauche des personnes suivantes pour l'encadrement du programme :

- Cloé Gosselin, monitrice en chef, au tarif de 35 \$/heure
- Macha Roy, monitrice assistante, au tarif de 25 \$/heure
- Durée d'emploi : 2 heures par semaine pendant 10 semaines, soit 20 heures chacune

Que la municipalité maintienne un tarif d'inscription accessible pour les résidents au coût de 80\$ et ajuste le tarif pour les non-résidents au coût de 160\$ afin d'assurer l'accessibilité tout en maintenant la viabilité financière du programme.

13.4 - Bilan Mardis de la Culture 2025

Dépôt du bilan

14 - DIVERS

14.1 - Motion de remerciements - équipe des élus

Jean-Paul Grondin salue l'implication de l'équipe actuelle du conseil municipal pour le travail accompli au cours des 4 dernières années et souhaite bon succès à ceux et celles qui ne se représenteront pas.

14.2 - Élections 2025

Il est indiqué aux personnes intéressées de présenter leur candidature au scrutin du 2 novembre 2025 que la période de dépôt des mises en candidature sera du 19 septembre 2025 au 3 octobre 2025 à 16h30.

Le vendredi 3 octobre 2025, le bureau sera ouvert en continue entre 9h00 et 16h30.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont posé plusieurs questions sur des sujets divers.

16 - PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire aura lieu le 1er octobre 2025.

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-
09-9268



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité de clore la séance à 20 h 13.

ADOPTÉE


Jean-Benoit Létourneau
Maire
intérim


Raphaël Rioux, DMA
Directeur général et greffier-trésorier par

Je, soussigné, Jean-Benoit Létourneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Jean-Benoit Létourneau
Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Raphaël Rioux, directeur général et greffier-trésorier par intérim, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de d'East Broughton.